Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20261119-26_58-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2026

Le dix-neuf novembre deux mil vingt-six, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Onen-la-Chapelle se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sur convocation légale de Monsieur Le Maire le dix novembre deux mil vingt-six et sous sa présidence.

Date convocation
10 novembre 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 4

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Mary DUPONT
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Candice BROWN donne procuration à Céline MANDARD
Mickaël DELOURME donne procuration à Mary DUPONT
Christophe DUVAL donne procuration à Véronique LETARD
Olivier CESBRON donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance
Florence ROUVRAIS est désignée secrétaire de séance

THÈME : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
N°26.
Objet : Classement/Déclassement de la RN164

Vu le courrier de la DREAL en date du 18/06/2026 ;
Vu la note du Préfet suite au compte rendu de la réunion du 17/09/2026 RN164 – Secteur Saint-Méen-le-Grand – classement – déclassement liés à l'aménagement à 2x2 voies ;
Considérant qu'il est nécessaire que la collectivité émette un avis sur les propositions de la DREAL ;

Monsieur Le Maire rappelle les procédures foncières portant sur l'aménagement de la RN164- Secteur de Saint-Méen-le-Grand :

- **Mise à 2x2 voies**

Phase 1 : échangeur de St Méen le Grand – aire des Lauriers, 2.2 km, mise en service juin 2012
Phase 2 : aire des Lauriers – raccordement RN12, 5.4 km, mise en service décembre 2017

- **Propositions de classement des voies (courrier DREAL 2012 / réunion du 11 juin 2025)**

Accord de principe pour le classement du tronçon RD59-Ville Codet (4.8kms) dans le domaine départemental (sous réserve d'acceptation des modalités financières).
Pas de décision relative à la domanialité/gestion du tronçon Ville-Codet – Billiais (1.6kms).

- **Diagnostic de l'ex-RN164 et estimation du coût de la remise en état**

Comptage de trafic en mai 2024
Diagnostic des chaussées par le CEREMA (2023/2024)
Estimation du coût de la remise en état par la DIR Ouest (fin 2025 début 2026)

- **Courriers DREAL du 18 juin 2026**

Formalisation de la proposition du reclassement du tronçon RD59-Ville Codet dans le domaine départemental, accompagnée d'une soulte s'élevant à 557 k€ HT,
Proposition du reclassement du tronçon Ville Codet-Billiais dans le domaine de Montauban-de-Bretagne, accompagné d'une soulte s'élevant à 277 k€ HT,

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 035-213503022-20261119-26_58-DE

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes

Date convocation
10 novembre 2026

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 4

Votants : 15

Vote pour : 15
Vote contre : 0
Abstention : 0

Présents
Jean-François BOHANNE
Véronique LETARD
Roger SOURDAINE
Céline MANDARD
Mickaël LORAND
Valérie BOISGERAULT
Mary DUPONT
Aurélie BAUBRY-LOUVEL
Florence ROUVRAIS
Gilbert COMMEUREUC
Stéfan MAIDANATZ

Excusé(e)(s)
Candice BROWN donne procuration à Céline MANDARD
Mickaël DELOURME donne procuration à Mary DUPONT
Christophe DUVAL donne procuration à Véronique LETARD
Olivier CESBRON donne procuration à Jean-François BOHANNE

Secrétaire séance
Florence ROUVRAIS est désignée secrétaire de séance

Les rétablissements de voies communales [illegible] communes de Montauban-de-Bretagne et St-Onen-la-Chapelle sans compensation financière.

- **Suites des procédures foncières**

Les plans de délimitation des DP routiers devraient être disponibles fin 2026.
Le géomètre réalise le plan de délimitation des DP routiers et les découpages fonciers.
La DREAL constitue un dossier de saisine de l'organe délibérant de la collectivité, qui comprend une présentation de l'ouvrage à reclasser et de ses emprises, ainsi qu'éventuellement une proposition de soulte.
Conformément au code de la voirie routière, la collectivité dispose de 5 mois à compter de la saisine pour se prononcer.
Les autres démarches de la procédure de fin d'opération sont menées en parallèle, à savoir la délimitation du domaine public de l'État ainsi que l'acquisition ou la revente des terrains qui ne sont plus nécessaires au fonctionnement de l'ouvrage public.

- **Les ouvrages d'art**

Rappel de la jurisprudence du conseil d'État « le pont et le mur, et plus généralement les ouvrages d'art attenants à une voirie constituent une dépendance de la route qu'ils supportent car nécessaires à la conservation et à l'exploitation de celle-ci. Il en résulte que le propriétaire de l'ouvrage est le gestionnaire de la voie portée ».
Ouvrages concernant la collectivité :
Passage supérieur de la Ville es Jeune : limite communale entre St Onen et Montauban, domanialité à définir
Passage inférieur de Gretay : domanialité DIRO. Diagnostic en cours avec estimation du coût et de la remise en état de la RN164.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sous conditions :

- **De clarification sur la domanialité du pont au lieu-dit La Ville es Jeune/Le Temple.**
- **De la signature d'une convention avec l'État afin que tous dommages causés sur l'infrastructure du pont soient assurés par l'État. La collectivité prend uniquement en charge le revêtement de la chaussée.**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les éléments ci-dessus.

Le Maire,
Jean-François BOHANNE